



**SUIVRE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC
AU XXI^e SIÈCLE**

Octobre 2009

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec 

**SUIVRE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC
AU XXI^e SIÈCLE**

Octobre 2009

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-57522-1 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	III
1. LIGNES ÉDITORIALES POUR LE CHOIX DES INDICATEURS	1
1.1. Concilier analyse de la situation et objectifs de la politique publique	1
1.2. Tenir compte de la situation et des défis linguistiques du XXI ^e siècle	2
1.2.1. Les effets de la mondialisation	3
1.2.2. La diversification croissante de la population québécoise	4
1.3. Articuler description et analyse	5
2. REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES	7
2.1. Avoir les séries de données les plus pertinentes et longues possible	7
2.2. Tenir compte du lieu où se jouent les interactions linguistiques et prêter une attention particulière aux espaces socioéconomiques et sociolinguistiques	8
3. CONCLUSION	10

MISE EN CONTEXTE

En 2002, le législateur modifiait la Charte de la langue française et confiait, entre autres, un nouveau mandat à l'Office québécois de la langue française. Il devait surveiller « l'évolution de la situation linguistique au Québec et en [faire] rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques ». En 2008, l'Office a rendu public son premier rapport¹.

Le Conseil supérieur de la langue française a déjà réagi à celui-ci, particulièrement aux chapitres 2 et 4, dans un avis rendu public en juin 2008 et intitulé *Le français, langue de cohésion sociale*. Depuis, comme il l'avait annoncé, il a poursuivi son étude, mais en ne considérant que l'usage et le statut des langues (français ou anglais), l'évolution de la maîtrise du français étant abordée dans un autre texte.

Ce document traite de la conception d'ensemble d'un rapport portant sur cette dimension particulière de la situation linguistique et tente essentiellement de répondre à la question suivante : le rapport de l'Office québécois de la langue française, comme présenté, répond-il aux questions que l'on se pose sur la situation linguistique au Québec? La réponse à cette question risquera sans doute d'être toujours incomplète, car il faudrait couvrir tellement de facettes pour répondre aux questions formulées par les citoyens ou les experts que le rapport à produire serait trop volumineux et ferait perdre le fil au lecteur, même averti. Mener une telle entreprise exige un travail énorme, une rigueur à toute épreuve et des budgets en conséquence. Néanmoins, il y a sûrement moyen d'améliorer progressivement ce rapport pour qu'il devienne, au fil du temps, l'instrument incontournable pour toute personne qui veut connaître la situation linguistique au Québec ou en rendre compte.

C'est dans cet esprit constructif que le Conseil a mené sa réflexion. Il propose certaines grandes lignes éditoriales qu'il faudrait chercher à respecter dans les prochains rapports et soulève quelques questions méthodologiques.

Le Conseil propose certaines lignes directrices pour choisir et ordonner les indicateurs, pour régler certaines questions méthodologiques ainsi que pour présenter les résultats.

1. *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, 2002-2007*, Québec, Office québécois de la langue française, 2008, 191 p.

1. LIGNES ÉDITORIALES POUR LE CHOIX DES INDICATEURS

1.1. CONCILIER ANALYSE DE LA SITUATION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

Tout citoyen qui cherche à s'informer sur la situation linguistique veut, de prime abord, savoir si elle évolue favorablement et dans quelle mesure la Charte de la langue française le protège. En d'autres mots, il veut savoir si les objectifs définis par la Charte sont atteints et dans quelle mesure les droits linguistiques sont respectés. Si c'est un citoyen un peu plus au fait de l'ensemble des actions menées par l'État, il sait que la politique linguistique s'étend à d'autres domaines d'intervention que ceux couverts par la Charte elle-même et il veut aussi avoir des réponses sur l'effet de ces interventions.

Rappelons que la Charte définit cinq droits. Le droit de :

- communiquer en français avec l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec (art. 2);
- s'exprimer en français dans les assemblées délibérantes (art. 3);
- travailler en français (art. 4);
- être informé et servi en français (art. 5);
- recevoir un enseignement en français pour toute personne admissible à l'enseignement au Québec (art. 6).

Par ailleurs, dans son préambule, elle définit clairement l'objectif général, qui est de « faire du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Enfin, la politique linguistique intervient notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français par les jeunes Québécois ou par les immigrants, l'usage du français dans les nouvelles technologies, l'usage du français dans les achats gouvernementaux, l'usage d'une langue de qualité par l'Administration, etc.

Voilà donc autant de dimensions qu'il faudrait arriver à couvrir pour répondre aux trois questions de fond :

- Les droits linguistiques des citoyens sont-ils respectés?
- Dans quelle mesure le français est-il la langue commune de vie de tous les Québécois dans les situations de vie publique?
- Les tendances sont-elles encourageantes?

Le rapport de l'Office québécois de la langue française doit donc chercher à donner des informations sur l'usage du français dans bien d'autres domaines que les deux qui sont actuellement traités : la langue du travail et la langue de scolarisation. Le mandat législatif donné suggère d'ailleurs qu'il serait fondé de répondre à cette demande d'information, puisqu'il précise, à l'article 160, que l'Office :

« surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques (nous soulignons). »

L'objectif de la Charte est de faire du français la langue de la vie publique et non de la vie privée. À cet égard, les informations données par les recensements sont insuffisantes. En effet, ces derniers, grâce à une question sur la langue parlée à la maison (« Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison? »), permettent de connaître la langue que les personnes parlent en général dans le domaine privé, mais ils ne renseignent pas sur la langue que les citoyens utilisent habituellement dans leur vie publique. Un rapport devrait donc être précédé d'une enquête sur l'usage des langues dans plusieurs domaines de la vie publique. Une telle enquête pourrait s'inspirer de l'*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*² menée récemment par Statistique Canada, laquelle permet de dégager un portrait général de la situation linguistique dans la vie publique, car elle pose des questions sur la langue parlée lors des interactions dans les associations communautaires, dans les associations de bénévolat ou sportives, dans les commerces, dans les services de santé, lors des communications avec les employés gouvernementaux ou municipaux, au travail et lors de la consommation des médias.

Une telle série de questions a l'avantage de nous renseigner sur différentes facettes de l'usage des langues dans la société, mais elle a l'inconvénient de ne pas déterminer le pourcentage de citoyens qui mènent en général leur vie publique en français. Elle offre beaucoup de détails, mais ne donne pas d'image globale comme la question des recensements sur la langue parlée le plus souvent à la maison. Cette enquête « prérapport » devrait donc offrir en plus un portrait global de la population quant à l'usage public des langues. Une question formulée selon le modèle utilisé par Statistique Canada pour obtenir de l'information sur la langue parlée à la maison³ pourrait être utilisée, par exemple la question suivante : « Quelle langue parlez-vous le plus souvent à l'extérieur de la maison avec des personnes autres que vos parents et amis? » Cette question a l'avantage d'exclure les communications privées, donc de cerner la sphère publique. Une question semblable a déjà été utilisée par le Conseil supérieur de la langue française, dans l'enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants⁴ faite par Jean Renaud de l'Université de Montréal, et elle aurait aussi été intégrée à des sondages effectués par l'Office québécois de la langue française⁵.

1.2. TENIR COMPTE DE LA SITUATION ET DES DÉFIS LINGUISTIQUES DU XXI^E SIÈCLE

Le rapport de l'Office québécois de la langue française doit aussi tenir compte de la situation et des défis linguistiques du XXI^e siècle pour choisir les variables à privilégier et orienter leur présentation.

Le Conseil a déjà eu l'occasion de faire connaître son évaluation de la situation linguistique, en 2008, dans l'avis qu'il a rendu public⁶. Il a notamment déterminé deux tendances sociologiques qui freinent l'usage du français au Québec. Il s'agit, d'une part, des pressions de la mondialisation, dont les effets favorables à l'usage de l'anglais se font sentir fortement dans les

2. Jean-Pierre Corbeil, Claude Grenier et Sylvie Lafrenière, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Ottawa, Statistique Canada, 2007, numéro 91-548-XIF au catalogue.

3. « Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison? »

4. Jean Renaud *et al.*, *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Québec, Les Publications du Québec, 2001, 236 p. (Études, recherches et statistiques).

5. Jean Renaud, « Nouveaux immigrants au Québec : du français minoritaire au français dominant », dans Virginie Conti et Jean-François de Pietro, sous la dir. de, *L'intégration des migrants en terre francophone : aspects linguistiques et sociaux*, Le Mont-sur-Lausanne, Éditions LEP, 2005, p. 34.

6. Conseil supérieur de la langue française, *Le français, langue de cohésion sociale*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2008, p. 7-10.

domaines du travail, des nouvelles technologies, de la recherche, du commerce et de l'affichage⁷, et, d'autre part, de la diversification ethnolinguistique de la population.

1.2.1. Les effets de la mondialisation

L'ouverture des marchés, la constitution de réseaux supranationaux d'entreprises ou de recherche, la mondialisation de l'information et la pénétration massive des nouvelles technologies font en sorte que la pression pour l'usage de l'anglais devient de plus en plus forte dans beaucoup de domaines, comme ceux de la recherche, de la finance et des affaires ainsi que de l'information technique et scientifique.

Cette pression supranationale fait que, graduellement, des situations de communication au sein des territoires nationaux se déroulent en anglais. Prenons un exemple dans le milieu de travail. Les communications externes à l'entreprise, pour des raisons de réseautage avec d'autres entreprises à l'extérieur du territoire national ou d'ouverture de nouveaux marchés, se déroulent de plus en plus en anglais.

Le recensement ne contient qu'une question générale sur la langue du travail, alors qu'il faut tenir compte de plusieurs facteurs pour porter un jugement sur le statut des langues dans le marché du travail. Les analyses précédentes faites par l'Office ou le Conseil ont montré que les communications internes, celles avec les supérieurs, les collègues et les subordonnés, sont les principaux déterminants de l'identité linguistique de l'entreprise. De fait, on a déjà observé que les travailleurs auront tendance à affirmer travailler en français si ces communications se déroulent en français même si une bonne part des communications externes, celles avec les clients et les fournisseurs, surtout s'ils sont à l'extérieur du Québec, se font en anglais. Par des sondages d'envergure, il faut donc obtenir de l'information sur ces communications les plus pertinentes dans l'entreprise et du point de vue des travailleurs. De plus, contrairement aux sondages, les recensements ne permettent pas de connaître la taille des entreprises, alors que la loi distingue celles de moins de cinquante employés, celles de cinquante à quatre-vingt-dix-neuf employés et celles de cent employés ou plus et qu'il serait nécessaire de savoir si les efforts de francisation des entreprises se concrétisent dans l'usage du français au travail.

Les effets de la mondialisation font en sorte qu'il faut redéfinir ce que veut dire travailler en français au XXI^e siècle et, conséquemment, ils commandent d'adapter la recherche à ces nouvelles réalités, comme l'indiquent les études d'Elke Laur et de Nicolas van Schendel de l'Office québécois de la langue française⁸.

Ces quelques remarques montrent bien aussi la difficulté de faire un bilan. Car, pour mettre en évidence les différentes tendances et pour mieux les apprécier, il faut à la fois utiliser les indicateurs les plus globaux possible pour ne pas noyer le lecteur dans des tonnes de chiffres et rendre compte des analyses multifacteurs qui mettent en perspective ces données globales.

7. Par exemple, on note une tendance à l'affichage des marques de commerce au lieu du nom de l'entreprise.

8. Elke Laur, *Comment se conclut un « deal » en français*, Montréal, Office québécois de la langue française, 2008, 106 p. (Langues et sociétés; 47); Claire Chénard et Nicolas van Schendel, *Travailler en français au Québec : les perceptions de travailleurs et de gestionnaires*, Montréal, Office de la langue française, 2002, 117 p. (Note de recherche).

1.2.2. La diversification croissante de la population québécoise

Depuis le recensement de 1996, le groupe des personnes qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle a dépassé, en nombre et en pourcentage, le groupe des personnes de langue maternelle anglaise. Ce fait symbolise bien la montée croissante de la diversité ethnolinguistique québécoise, diversité qui s'amplifie avec l'augmentation constante des volumes d'immigration. Ce fait sociolinguistique a des incidences⁹, notamment sur la façon de rendre compte de la situation. Devenue au fil du temps un des dossiers clés de la politique linguistique, la situation de l'intégration linguistique des immigrants est le sujet du chapitre 2 du rapport de l'Office, chapitre qui brosse le portrait général de la population immigrée selon la langue maternelle, la langue d'usage à la maison et la connaissance du français et de l'anglais. Le rapport n'aborde la question du choix d'une langue de vie au Québec que sous l'angle de la langue parlée à la maison, du moins essentiellement¹⁰.

Ce choix éditorial est surprenant quand on sait que tous les efforts de la politique linguistique portent sur l'intégration à la vie collective en français. En d'autres mots, on attend des immigrés qu'ils travaillent en français, qu'ils achètent en français, qu'ils reçoivent les services publics gouvernementaux ou municipaux en français, etc. Globalement, on attend d'eux qu'ils choisissent le français¹¹ dans l'ensemble de leurs activités en dehors de la maison (mis à part les activités communautaires) et, par conséquent, dans l'ensemble de leurs activités publiques.

Par ailleurs, on sait que 95 % des allophones de la région métropolitaine de Montréal¹², définis selon la langue maternelle, ont choisi comme langue de vie publique le français ou l'anglais, alors qu'ils ne sont que 36 % à choisir le français ou l'anglais comme langue de vie à la maison. Pour tout immigrant qui n'a pas le français ou l'anglais comme langue maternelle, le choix d'une langue de vie publique se fait plus rapidement que le choix d'une langue de vie à la maison, à cause de la nécessité, notamment, de trouver du travail pour vivre ou pour faire vivre sa famille. De plus, pour les personnes de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, c'est très souvent la langue utilisée en public qui devient, peu à peu, la langue utilisée à la maison et non l'inverse.

Il faudrait donc faire un effort supplémentaire pour mieux connaître le degré d'intégration en français des immigrés dans les situations de communication publiques. Comme l'écrivait Michel Pagé dans *Le français au Québec : les nouveaux défis*¹³ : « L'objectif de la francisation n'est pas une substitution linguistique effectuée en faveur du français dans la vie privée. C'est une retombée prévisible du processus de francisation, mais ce n'en est pas l'objectif premier, ne serait-ce que parce que la vie privée est un domaine où la liberté de conserver une vie culturelle distincte est protégée par la Charte québécoise des droits et libertés. »

9. Pierre Georgeault et Michel Pagé, *Le français, langue de la diversité québécoise : une réflexion pluridisciplinaire*, Montréal, Québec Amérique, 2006, 347 p.

10. Certes, des informations sur la langue du travail et d'enseignement sont présentées.

11. On sait aussi qu'une petite partie des immigrants vont préférer faire leur vie en anglais au Québec, cet apport à la communauté anglophone faisant partie du consensus linguistique établi.

12. Paul Béland, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport synthèse*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, p. 38.

13. Michel Pagé, « La francisation des immigrants au Québec en 2005 et après », dans Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault, *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Montréal, Fides, 2005, p. 210.

1.3. ARTICULER DESCRIPTION ET ANALYSE

Un suivi de l'évolution d'une situation, en l'occurrence la situation linguistique, n'est pas une collection d'indicateurs. Dans un tel rapport, on peut certes présenter des séries statistiques, mais on doit aussi montrer comment certains facteurs expliquent les phénomènes observés. Les conclusions d'un rapport sur la situation linguistique doivent donc reposer sur une série d'analyses utilisant des méthodes statistiques avancées et des données provenant de sondages, de banques administratives et de recensements.

Chacune de ces analyses est nécessaire parce que l'efficacité de la politique linguistique dépend inévitablement des caractéristiques des personnes présentes sur le territoire. Ces caractéristiques constituent un des facteurs qu'on ne peut ignorer, au risque d'évaluer erronément l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Ainsi, il a déjà été démontré que la diminution de l'usage du français au travail par les nouveaux immigrants, qui avait donné lieu à une polémique lorsque les données du recensement de 2001 ont été publiées, n'était pas due à une réduction de la capacité d'intégration linguistique du Québec, comme certains le prétendaient, mais plutôt à un effet de la sélection des immigrants, en l'occurrence à une diminution de la proportion de personnes d'influence latine (de langue maternelle latine ou nées dans un pays de la francophonie internationale) parmi les nouveaux immigrants. La sélection de l'immigration influence aussi l'évolution des transferts linguistiques et la fréquentation des réseaux scolaires de langue française et anglaise¹⁴. Cet exemple nous montre qu'il est primordial de bien distinguer l'effet des moyens mis en œuvre pour favoriser une intégration en français à la société québécoise de l'effet de la seule sélection des nouveaux arrivants.

Un autre exemple. La Charte a été particulièrement efficace quant à l'orientation des allophones vers le réseau scolaire primaire et secondaire de langue française : en 1971, 85 % fréquentaient une école de langue anglaise alors qu'en 2004, 79 % recevaient un enseignement en français. Au cours des dernières années, le pourcentage d'élèves fréquentant le réseau de langue anglaise a été relativement stable, passant de 10,5 % en 2000 à 11 % en 2004¹⁵. Toutefois, l'analyse de la fréquentation des allophones en fonction des pays de naissance des élèves ou de leur langue maternelle soulève des questions. En effet, alors que moins de 5 % des élèves venant de certains pays fréquentent une école du réseau anglophone, ce pourcentage dépasse 25 % parmi ceux venant d'autres pays¹⁶. Des écarts semblables apparaissent lorsque les élèves sont répartis par langue maternelle. Un bilan sur la langue d'enseignement doit donc dépasser la présentation de statistiques et expliquer l'évolution des inscriptions dans les réseaux scolaires francophone et anglophone. En outre, l'analyse ne peut se satisfaire d'un regroupement des élèves en trois groupes, les francophones, les anglophones et les allophones, puisque ces derniers ne constituent pas un groupe homogène et que l'efficacité de la politique linguistique varie selon leur langue maternelle et leur pays d'origine. Ces variations doivent aussi être expliquées.

14. Paul Béland, *Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2008, 40 p.; Paul Béland, *La fréquentation du réseau scolaire anglophone : une étude exploratoire des statistiques de 2000 à 2004*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2006, 24 p.

15. Excluant les élèves autochtones.

16. D'après les statistiques publiées sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Une question plus fondamentale. Nous avons montré que les objectifs de la politique linguistique québécoise étaient d'accroître l'usage du français dans une série de domaines de communication publique (travail, commerce et affaires, affichage, enseignement, etc.). Nous avons signalé le fait que ces domaines devraient être présentés dans un rapport sur l'évolution de la situation linguistique et qu'ils devraient y occuper une position centrale. Mais quelle place donner aux variables démographiques ou de population?

Les données sur la répartition de la population selon la langue maternelle et selon la langue parlée à la maison décrivent le capital linguistique d'une société, ou encore le capital démographique d'une communauté linguistique¹⁷. Rappelons par ailleurs que les institutions (services gouvernementaux, industries, commerces, médias, services de santé, établissements scolaires...) ont un rôle primordial à jouer relativement au capital linguistique d'une société, puisqu'elles ont la capacité d'influencer les pratiques linguistiques, voire d'imposer une langue, et donc de favoriser la pérennité ou le changement du statut de la langue du territoire. Ainsi, lorsque les immigrants allophones effectuent un transfert linguistique¹⁸, ils choisissent généralement la langue ou une des langues couramment utilisées dans le domaine public du pays d'accueil. Lorsque deux langues sont en concurrence dans l'espace public, ils choisiront plus souvent la langue dominante.

Les statistiques sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison, la connaissance du français et de l'anglais doivent donc être présentées dans un bilan tel que le *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec* de l'Office québécois de la langue française. Toutefois, ces données doivent servir davantage à expliquer l'évolution de l'usage du français qu'à constituer un bilan en soi. Pour ne prendre qu'un exemple, selon ce principe, un tel rapport préciserait que la forte augmentation de la connaissance du français par les anglophones explique leur participation de plus en plus grande à la vie collective en français.

Ces statistiques doivent donc servir à comprendre l'évolution de l'usage du français. En ce qui a trait aux immigrés, elles doivent cependant être complétées par les statistiques sur les pays d'origine et les périodes d'immigration, puisque ces dernières sont essentielles pour expliquer l'orientation des transferts linguistiques des néo-Québécois et évaluer l'effet des politiques linguistiques sur ce phénomène. L'analyse des transferts linguistiques doit aussi tenir compte du fait qu'ils sont en général le résultat d'un long processus. En fait, la majeure partie des transferts dénombrés lors d'un recensement n'a pas été effectuée au cours des cinq années précédant le recensement¹⁹, elle s'est plutôt produite au cours des dernières décennies. Ainsi, les transferts linguistiques sont plus fréquents chez les allophones nés au Québec (dont certains ont probablement reproduit le choix linguistique effectué depuis plusieurs années par leurs parents) et les anciens immigrants que chez les nouveaux arrivés²⁰. Ces statistiques nous informent donc sur la force d'attraction des langues dans le passé. À ce titre, elles aident à comprendre la situation actuelle, mais non à évaluer son pouvoir actuel. Elles aideraient à estimer si les politiques appliquées dans le passé ont porté fruit et, en conséquence, à déterminer si elles doivent être reconduites ou modifiées.

17. Rodrigue Landry, *Diagnostic sur la vitalité de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick*, [En ligne]. [[http://www.saanb.org/references/Alloc_mem_etudes/etud_egalit_rl\(b\).htm](http://www.saanb.org/references/Alloc_mem_etudes/etud_egalit_rl(b).htm)].

18. Un transfert linguistique est le remplacement de la langue d'usage à la maison; le plus souvent, il s'agit de la langue dite maternelle par une autre langue. Ainsi, quelqu'un de langue maternelle grecque et qui parle grec à la maison a effectué un transfert le jour où le français, par exemple, devient la principale langue d'usage à la maison.

19. Les transferts linguistiques effectués par les immigrants récents sont des transferts hâtifs. Une bonne part a probablement été réalisée ou décidée avant l'immigration. Ils révéleraient donc davantage l'efficacité de la sélection et de l'image projetée par le Québec à l'étranger en tant que société de langue française que de celle de l'intégration.

20. Michel Pagé, « Propositions pour une approche dynamique de la situation du français dans l'espace linguistique québécois », dans Pierre Georgeault et Michel Pagé, sous la dir. de, *op. cit.*, p. 57-61.

La connaissance du français et de l'anglais revêt, quant à elle, un intérêt particulier, puisque la majorité des immigrants récents possède une autre langue maternelle et parle à la maison une autre langue que le français ou l'anglais. La connaissance du français ne garantit pas son usage, mais elle en est un préalable et elle fait partie du contrat moral entre les immigrants et l'État : ils doivent maîtriser la langue officielle et commune de la société d'accueil et l'État doit en faciliter l'apprentissage et en favoriser l'usage, notamment en s'assurant que les services gouvernementaux sont offerts en français à la grandeur du territoire. Un rapport sur la situation linguistique devrait évaluer les efforts faits de part et d'autre : l'évolution de la connaissance du français par les immigrants et l'évolution des ressources consacrées par l'État à son apprentissage.

Cette évaluation de la connaissance du français et de l'anglais est généralement faite avec des questions simples, semblables à celle des recensements canadiens. Il ne s'agit pas d'une évaluation du niveau de maîtrise des langues et elle ne permet pas d'apprécier la capacité des citoyens à utiliser aisément une langue dans leurs activités quotidiennes, à l'oral ou à l'écrit. Des études sociolinguistiques appropriées permettraient d'avoir une évaluation du niveau de maîtrise réel de la langue en utilisant les grilles d'évaluation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui peuvent servir d'autoévaluation, comme cela se fait en Europe. Une mesure de l'alphabétisme (ou *littératie*) apparaît aussi nécessaire, mais cette question sera traitée dans le document portant sur la maîtrise de la langue.

En résumé, un rapport sur l'évolution de la situation linguistique doit mettre l'accent sur les objectifs réels de la politique publique à l'étude, dans l'ensemble de ses dimensions. Pour ce faire, il faut mettre en place un ensemble d'enquêtes sectorielles, c'est-à-dire des enquêtes approfondies sur l'usage des langues dans divers secteurs d'activité dont certains ont déjà été mentionnés, tels que l'éducation, les services publics, le travail, le commerce, l'affichage, la publicité et la consommation des médias. Il faut également utiliser à la fois les données des recensements, lorsqu'elles sont pertinentes, et les données administratives existantes. En plus de décrire la situation, il faudrait aussi en arriver à dégager les facteurs qui jouent favorablement ou défavorablement afin de bien mettre en évidence les grandes tendances.

2. REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Sur le plan méthodologique, et pour la partie du rapport portant sur l'usage²¹ et le statut des langues, le Conseil attire l'attention sur deux aspects : le besoin d'avoir les séries de données les plus pertinentes et longues possible, et la nécessité de bien prendre en compte le lieu où se déroule l'interaction linguistique.

2.1. AVOIR LES SÉRIES DE DONNÉES LES PLUS PERTINENTES ET LONGUES POSSIBLE

On comprend mal, par exemple, que les données sur la population (langue maternelle, langue d'usage à la maison, connaissance des langues, mobilité linguistique) ne portent que sur de courts laps de temps (1991-2006), alors que la politique linguistique a été mise en place à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix.

Le Conseil est conscient de l'évolution des méthodes de recensement et de la fragilité des instruments de mesure, qui peuvent occasionner de légères distorsions dans les résultats. Il a pris connaissance des avertissements de Statistique Canada, signalés notamment dans le

21. Usage fait ici abstraction de la question de la maîtrise de la langue, qui sera traitée dans un autre texte du Conseil.

rapport de l'Office²², mais il fait clairement la distinction entre les études démographiques et les études sociolinguistiques. Dans le premier cas, il faut effectivement chercher à comptabiliser ou à prédire le nombre d'individus à l'unité près. Dans le cas des études sociolinguistiques, ce qui importe davantage, ce sont les liens entre les variables à l'étude et les tendances sociologiques observables. D'ailleurs, Statistique Canada reconnaît que la précision de ses résultats n'est pas de 100 % à cause des erreurs de mesure, du sous-dénombrement, etc. Plus on limite le territoire ou plus on utilise une sous-population, plus la marge d'erreur croît, mais elle reste néanmoins dans des limites fort raisonnables. Les règles de l'analyse démographique ne doivent pas nécessairement avoir préséance sur les règles de l'analyse sociolinguistique. Le Conseil croit qu'il peut y avoir des compromis satisfaisants permettant de présenter des séries chronologiques de résultats qui soient les plus longues possible et, de ce fait, plus pertinentes. À la limite, plus que l'exactitude du chiffre à la décimale près, c'est l'identification de la tendance dominante qui est le plus pertinent et le plus suggestif. Un effort fait dans ce sens bonifierait donc le rapport.

Par ailleurs, le Conseil est conscient qu'on ne peut avoir de longues séries sur toutes les variables, car l'évolution de la société a fait apparaître des réalités qui n'existaient pas à l'origine de la Charte, comme l'usage du français dans les nouvelles technologies, pour ne citer qu'un exemple.

2.2. TENIR COMPTE DU LIEU OÙ SE JOUENT LES INTERACTIONS LINGUISTIQUES ET PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ESPACES SOCIOÉCONOMIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES

Les statistiques utilisées dans un rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec doivent être présentées selon un découpage géographique approprié, et ce dernier peut varier selon l'objet étudié. Ainsi, il peut être judicieux d'analyser la langue de l'affichage commercial dans le centre-ville de Montréal pour vérifier si le visage français de ce territoire y est évident, mais on ne peut généraliser ces résultats à l'ensemble de l'île. Le résultat n'est, en effet, sûrement pas le même dans l'est de l'île, qui est très francophone, et dans l'ouest, où on retrouve de fortes concentrations d'anglophones.

De même, il est douteux que l'on puisse correctement évaluer si les exigences du bilinguisme à l'embauche sont raisonnables en ne visitant que des commerces du centre-ville, puisqu'il s'agit d'une zone où les contacts interlinguistiques sont particulièrement fréquents et les touristes internationaux, nombreux. Les résultats, valables pour la zone étudiée, ne peuvent être généralisés.

Traditionnellement, les statistiques sont présentées selon trois régions, l'ensemble du Québec, la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) et l'île de Montréal. Or, les analyses doivent respecter ce qu'on entend par région métropolitaine et éviter d'en modifier le sens.

Pour les besoins d'une recherche d'ordre économique ou autre, une région métropolitaine est une entité géographique, constituée autour d'un centre urbain important, dont les frontières sont fixées par Statistique Canada dans le but de délimiter « une région intégrée sur le plan socioéconomique²³ ». Les limites de ces régions métropolitaines évoluent dans le temps à mesure que l'activité économique du centre urbain s'accroît et que les personnes qui y

22. *Op. cit.*, p. 16.

23. Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 2001*, Ottawa, ministère de l'Industrie, 2003, p. 296, numéro 92-378-XIF au catalogue.

participent demeurent de plus en plus loin de ce centre. Statistique Canada modifie les limites des régions métropolitaines pour qu'elles suivent la croissance des interactions économiques. Lorsque des données traitant d'une région métropolitaine portent sur plusieurs années, il faut respecter les frontières déterminées par Statistique Canada, sinon on va à contresens : on fait comme s'il s'agissait d'un territoire déterminé, figé, alors qu'il s'agit d'un réseau socioéconomique dynamique en constante évolution.

Le Conseil ne comprend pas pourquoi les données de population présentées dans le rapport de l'Office québécois de la langue française²⁴, pour la RMR de Montréal, ne respectent pas l'espace géographique défini par Statistique Canada pour chaque recensement. L'Office présente, en effet, des tableaux où le territoire de la RMR en 1996 a été artificiellement recomposé pour ressembler à celui de 2001 et de 2006 (le territoire de la RMR en 2006 est resté le même qu'en 2001). Le Conseil considère que ce faisant, on obéit à une logique démographique de dénombrement et non à une logique d'analyse sociolinguistique.

L'analyse sociolinguistique met l'accent sur l'usage des langues, donc sur la dynamique des interactions linguistiques. En respectant l'approche théorique de Statistique Canada, et donc la délimitation géographique, on reste dans le même univers conceptuel des interactions dynamiques entre les individus, interactions économiques ou linguistiques.

Par ailleurs, lorsque les groupes linguistiques sont comparés, les données portant sur la RMR de Montréal doivent être isolées de celles de l'ensemble du Québec. La RMR de Montréal se caractérise par une forte concentration d'anglophones et d'allophones et aussi par son rôle particulier dans l'économie québécoise. On y trouve davantage de sièges sociaux, de centres de recherche, d'industries de pointe, d'universités... L'activité agricole, forestière et minière est plus fréquente dans d'autres régions. Les statistiques portant sur l'ensemble du Québec et comparant les francophones aux autres groupes sur des dimensions telles que le bilinguisme, la scolarité, le statut professionnel et les revenus donnent une image différente et parfois fautive des premiers, puisqu'ils sont moins concentrés dans la région métropolitaine. Les comparaisons des groupes linguistiques devraient porter sur un même espace socioéconomique parce que ce dernier influe sur la langue des interactions sociolinguistiques et sur les caractéristiques socioéconomiques des citoyens. Par exemple, 21 % des francophones de la RMR de Montréal possèdent un baccalauréat ou un diplôme plus élevé comparativement à 13 % parmi les francophones des autres régions²⁵. S'il y a plus de francophones bacheliers dans la RMR, c'est essentiellement parce que les besoins en main-d'œuvre de cette région exigent davantage de personnes ayant cette qualification. Prenons aussi l'exemple de la connaissance du français et de l'anglais. Dans l'ensemble du Québec²⁶, le pourcentage de francophones qui déclarent connaître ces deux langues (36,1 %) est presque moitié moins élevé que celui des anglophones (69,8 %), mais, en chiffres absolus, ils sont presque cinq fois plus nombreux à faire la même déclaration (respectivement 2 134 875 et 423 712). Cependant, lorsqu'on compare les groupes linguistiques dans la RMR, les pourcentages se rapprochent beaucoup et, lorsqu'on regarde par exemple les ingénieurs seulement, on constate que les francophones parmi eux sont plus nombreux, en pourcentage, à déclarer connaître le français et l'anglais. On voit bien par cet exemple le caractère délicat des comparaisons et la difficulté de juger d'une situation.

24. Voir la note méthodologique du rapport, p. 16.

25. Francophones de langue maternelle ayant vingt-cinq ans ou plus. Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2006*, numéro 97-560-XCB2006027 au catalogue.

26. Office québécois de la langue française, *op. cit.*, p. 30.

Enfin, les données démographiques portant sur l'île de Montréal doivent être interprétées avec précaution. En effet, elles incluent la population plus anglophone de l'ouest de l'île, mais excluent les résidents de la Rive-Nord et de la Rive-Sud, plus francophones, qui fréquentent aussi le centre de l'île et contribuent à sa dynamique linguistique. Pour dénombrer la population, cela ne pose pas de problème. Mais pour présenter la situation linguistique, par exemple la situation du français au travail, il faut impérativement, comme le fait d'ailleurs l'Office pour cette variable, tenir compte du lieu de travail et non pas du lieu de résidence du travailleur. En comptabilisant les réponses des 326 465 navetteurs (travailleurs qui résident dans la couronne) avec celles des 789 040 travailleurs de l'île qui résident aussi sur l'île, on tient réellement compte de la dynamique linguistique. Cette approche devra aussi être privilégiée pour bien d'autres variables comme la langue de commerce, la langue des activités culturelles, etc.

Ce qui est important ici, c'est d'analyser la situation de communication à l'étude en fonction du lieu où se déroule l'interaction linguistique. Toutes les études des années soixante-dix à quatre-vingt-dix environ prenaient appui sur le lieu de résidence de l'individu, comme le faisait Statistique Canada. Pour décrire l'usage du français au travail sur l'île de Montréal, on ne prenait en compte que les personnes qui résidaient sur l'île, laissant de côté le tiers des travailleurs de l'île qui résidaient dans la couronne.

3. CONCLUSION

Le Conseil supérieur de la langue française est d'avis qu'il faut ajuster la tradition des études sociolinguistiques des années soixante et soixante-dix aux réalités des années deux mille. La prise en compte des effets de la mondialisation et de la diversification de la population québécoise invite à mettre l'accent sur les usages publics du français que font les citoyens et sur leur représentation du « vivre en français ». Ce faisant, on vise à rendre compte des objectifs premiers de la politique linguistique et de la Charte de la langue française, mais on rejoint aussi l'enjeu politique actuel des sociétés ouvertes à l'immigration de faire de la langue officielle et commune la langue de la cohésion sociale, de la réussite (d'où l'importance accordée à l'usage et au statut de la langue) et de l'égalité entre les citoyens.

Cependant, les données sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance de l'anglais et du français conservent toute leur importance. Elles servent, entre autres, à expliquer l'évolution de l'usage du français. Par ailleurs, dans le cas des immigrants, on doit raffiner l'analyse par la prise en compte des régions d'origine et des périodes d'immigration; mieux connaître la situation permet de mieux évaluer la portée des politiques de francisation et d'intégration et de les ajuster au besoin.

Le Conseil considère aussi qu'un rapport n'est pas une collection d'indicateurs. Il faut arriver à décrire la dynamique sociolinguistique à l'œuvre et mettre en évidence les variables qui jouent favorablement ou défavorablement sur la situation pour justifier, de façon éclairée, les raisons d'agir.

Pour ce faire, le Conseil considère qu'il faut adopter une orientation plus sociolinguistique que démolinguistique. Il faut en outre, sur le plan méthodologique, en arriver à constituer les séries de données les plus longues possible, au prix d'un compromis technique raisonnable, pour bien mettre en évidence les facteurs sociologiques à l'œuvre sur l'ensemble de la période historique étudiée.

Le Conseil met aussi l'accent sur l'importance d'adopter une approche dynamique où ce sont les interactions linguistiques qui sont objets d'étude et où on prête une attention particulière, tant pour la description des situations que pour la comparaison des comportements des groupes linguistiques, aux espaces socioéconomiques et sociolinguistiques pertinents.

Enfin, le Conseil est conscient de la difficulté d'une telle opération. Les contraintes sont nombreuses et de tous ordres : financier, scientifique, politique, temporel. Il estime, néanmoins, qu'il est possible de concilier la mise en place d'enquêtes sectorielles approfondies sur l'usage des langues dans la vie publique (qui devraient prendre le pas sur l'exploitation des données du recensement), la publication quinquennale des résultats du recensement et l'obligation légale de publication quinquennale d'un rapport sur l'évolution de la situation linguistique. Il estime en outre qu'il est possible de concilier les coûts, la taille nécessaire de l'équipe de recherche et la pertinence sociolinguistique de mettre à jour les données pour produire un rapport qui soit incontournable pour les gestionnaires de la politique linguistique et pour qui veut connaître, comprendre ou expliquer la situation linguistique au Québec en ce début du XXI^e siècle.

*Conseil supérieur
de la langue
française*

Québec 

800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

www.cslf.gouv.qc.ca